

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1er août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu la convention de mise en délégation en date du 16/04/2014 portant nomination de Monsieur Philippe BOUVET en qualité de responsable scientifique de programme au sein du département Recherches exploratoires et émergentes (R2E) de l'Agence Nationale de la Recherche

Vu l'arrêté de nomination en date du 31/01/2022 portant nomination de Monsieur Philippe BOUVET au poste de Responsable du département Biologie Santé au sein de la Direction des Opérations scientifiques de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Philippe BOUVET Responsable du département Biologie Santé au sein de la Direction des opérations scientifiques de l'Agence nationale de la recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Tout type d'ordre de mission ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport pour les agents et les personnalités extérieures intervenant pour le département Biologie Santé au sein de la Direction des opérations scientifiques ;
- Les autorisations données à titre exceptionnel de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents et des personnalités extérieures intervenant pour le département Biologie Santé au sein de la Direction des opérations scientifiques dans les conditions fixées par la délibération sur les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration pris en charge par l'ANR votée au conseil d'administration du 18 novembre 2021.

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 01/02/2022.

Paris, le 07 février 2022

Original signé